

ADMINISTRATION.

4.—Lieutenants-Gouverneurs des Provinces, 1867-1915—fin.

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Nom.	Date de la nomination.	Nom.	Date de la nomination.
J. W. Trutch.....	5 juin 1871	Sir Henri G. Joly de Lotbinière	21 juin 1900
Albert Norton Richards.	27 juin 1876	James Dunsmuir.....	11 mai 1906
Clement F. Cornwall.....	21 juin 1881	T. W. Patterson.....	3 déc. 1909
Hugh Nelson.....	7 fév. 1887	Frank S. Barnard.....	5 déc. 1914
Edgar Dewdney.....	1 nov. 1892		
Thomas R. McInnes.....	18 nov. 1897		

TERRITOIRES.

A. G. Archibald.....	10 mai 1870	Joseph Royal.....	1er juil 1888
Francis Goodschall Johnson	9 avril 1872	C. H. Mackintosh.....	31 oct. 1893
Alexander Morris.....	2 déc. 1872	M. C. Cameron.....	30 mai 1898
David Laird, P. C.....	7 oct. 1876	A. E. Forget.....	11 oct. 1898
Edgar Dewdney.....	3 déc. 1881	A. E. Forget.....	130 mars 1904

¹Deuxième terme.

TERRES PUBLIQUES.

Terres fédérales.—Les terres de la Couronne du Dominion du Canada sont situées dans les provinces du nord-ouest et dans la zone des chemins de fer de la Colombie Britannique. De grandes superficies de ces terres sont offertes gratuitement comme fermes aux colons.¹ Les terres sont partagées en townships de 36 sections. Chaque section contient 640 acres, et est divisée en quarts de section de 160 acres. Un colon peut obtenir un quart de section de 160 acres en payant un droit d'entrée de \$10, et en remplissant certaines conditions de résidence et de culture. Pour avoir droit à recevoir l'acte de propriété de sa ferme, le colon doit y avoir habité au moins six mois pendant trois ans² et avoir érigé une demeure habitable, avoir labouré au moins trente acres de sa terre, dont vingt acres doivent avoir été moissonnés, et être sujet britannique.

Disposition des terres dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.—D'après les chiffres fournis par le Ministère de l'Intérieur, une superficie totale de 133,157,726 acres de terres fédérales a été transférée, soit une superficie égale à 5,779 townships, ou à 208,059 milles carrés. Comme le nombre des acres arpentés au premier janvier 1915 était de 195,341,726, il reste encore une superficie arpentée de 62,184,000 acres. Sur cette quantité, 4,099,000 sont loués pour le commerce du bois, 4,394,500 pour des pâturages, 25,615,500 sont pour réserves forestières et parcs, et 28,075,000 sont réservés aux colons. En plus des terres arpentées, il y a de grandes étendues qui n'ont pas encore été explorées, ou ne l'ont été que partiellement. Ces étendues ont une superficie de 290,300,972 acres, dont 23,000,000 en eau. Il est impossible de donner avec précision la superficie des terres agricoles.

¹On peut obtenir du Commissaire des Terres de la Couronne, Ministère de l'Intérieur, Ottawa, des copies des règlements détaillés gouvernant l'octroi des fermes ou "homesteads".